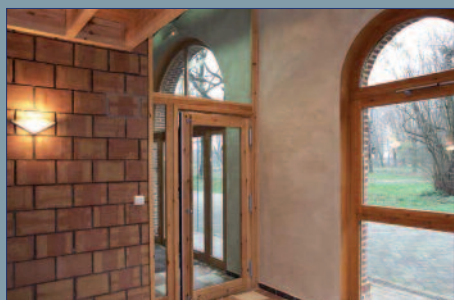


Après le lancement de l'appel à manifestation d'intérêt du 23 Novembre 2010 sur la garantie de performance énergétique, la Fondation Bâtiment-Énergie présente le contenu et les objectifs des travaux réalisés par les membres de l'atelier GPE piloté par la société Alphééis.



SOMMAIRE

L'intérêt d'une garantie de performance énergétique..... 2

Zoom sur les travaux de recherche de la Fondation Bâtiment-Énergie sur la GPE 3

Chronologie de la méthode et des objectifs..... 4

www.batiment-energie.org

L'intérêt d'une garantie de performance énergétique



Les Lois Grenelle imposent d'améliorer fortement la performance des bâtiments existants (diminution des consommations d'énergie, amélioration du confort thermique et des performances environnementales). Les premiers concernés sont les maîtres d'ouvrage et les utilisateurs des bâtiments.

Leur attente commune est de bon sens : la recherche de la performance énergétique nécessite investissements et travaux qui, une fois terminés, doivent apporter l'efficacité recherchée. Ce qui suppose le plus souvent que la performance énergétique soit garantie. Généralement, ces travaux ne seront engagés que si l'on garantit au maître d'ouvrage les performances attendues du bâtiment après travaux.

Mais il en va aussi des promoteurs, constructeurs et gestionnaires : dans un marché de plus en plus concurrentiel, ils peuvent trouver intérêt à marquer leur différence en proposant une garantie de performance de nature à retenir l'attention des maîtres d'ouvrage et utilisateurs. Pour les uns comme pour les autres, il existe donc une réelle attente qui ne peut que croître compte tenu du nombre de bâtiments à rénover dans les prochaines années.



Les travaux de réhabilitation à très haute performance énergétique ne pourront se réaliser à large échelle que si les maîtres d'ouvrage ont la certitude d'obtenir les économies d'énergie prévues et les gains financiers attendus sous un jeu d'hypothèses concernant l'évolution des prix de l'énergie.



L'obtention attendue du Facteur 4 de réduction des émissions de gaz à effet de serre en 2050 se traduit par un rythme de réduction de 3 % par an des consommations énergétiques pendant 40 ans. Consciente d'un tel contexte, la Fondation Bâtiment-Énergie travaille sur un objectif très ambitieux concernant la garantie de performance énergétique.

L'atteinte des objectifs fixés nécessitera la mise en œuvre à grande échelle de programmes de travaux lourds dans les bâtiments existants. L'engagement des maîtres d'ouvrage à réaliser ces programmes se heurte à plusieurs barrières classiques des politiques d'efficacité énergétique comme par exemple :

- la difficulté à définir la profondeur adéquate de l'audit énergétique et à le financer ;
- l'importance des coûts d'investissement ;
- l'incertitude quant aux résultats effectifs obtenus.

Pour un donneur d'ordre, un des freins importants pour engager un projet ambitieux d'efficacité énergétique est le risque de ne pas atteindre les résultats prévus à cause d'un diagnostic imparfait, d'une mauvaise conception des travaux, d'une mise en œuvre défailante ou d'une incapacité à modifier durablement les comportements. Mais il existe aussi d'autres barrières, comme le manque d'information sur les meilleures techniques disponibles et sur leurs coûts, le déficit de compétences en gestion énergétique, des arbitrages financiers défavorables ou encore un jeu d'acteurs compliquant la prise de décision.

En apportant une garantie de performance énergétique (GPE), les sociétés de services énergétiques doivent permettre de mobiliser la plus grande partie du gisement d'économies d'énergie qui, pour des raisons techniques, financières ou organisationnelles, n'est pas exploitée par le consommateur final. Afin que ces services puissent se développer, il est nécessaire que la mobilisation de ce gisement puisse contribuer au financement de l'investissement initial et à la valorisation patrimoniale qui en résulte.

La GPE permet également de sécuriser la demande de prêt auprès d'organismes bancaires si le maître d'ouvrage envisage le recours à l'emprunt pour financer ses travaux.

Une Garantie de Performance Énergétique permet au propriétaire d'être assuré que sa consommation d'énergie après travaux ne dépassera pas la valeur estimée avant travaux. Cette consommation énergétique sera vérifiée à partir de données réelles constatées et non pas seulement à partir de données théoriques. En cas de non atteinte de la performance énergétique garantie, les responsabilités seront recherchées, les prestations défectueuses rétablies, le client sera dédommagé sur la base de l'écart entre la consommation constatée et la consommation garantie.

Une méthodologie innovante permettant de garantir la performance énergétique des bâtiments tertiaires et résidentiels collectifs réhabilités

La GPE doit s'appuyer sur une méthodologie fiable, dont l'élaboration nécessite des travaux de recherche coordonnés. C'est l'objet de l'atelier sur la GPE mis en place par la Fondation Bâtiment-Énergie. Ces travaux collectifs de recherche portent sur les bâtiments résidentiels collectifs et les bâtiments tertiaires faisant l'objet de programmes de rénovations ambitieux concernant plusieurs corps d'état.

Cette méthodologie doit permettre de répondre aux objectifs suivants :

- favoriser le développement de la GPE sur la rénovation globale incluant enveloppe, systèmes, gestion et régulation ;
- trouver le bon compromis entre coût et marge d'erreur de la démarche de mesure et vérification des performances réelles ;
- apporter des éléments d'explication et de recalage des écarts entre prévisions et mesures.

Cette méthodologie est élaborée de manière collaborative dans le cadre d'un atelier de travail animé par un coordinateur des travaux et constitué de deux groupes :

Groupe de recherche

Il élabore la méthode de mesure et vérification en réalisant les travaux et les études nécessaires

- les centres d'études et de recherches : ARMINES, CETE OUEST, CSTB, COSTIC et IFSTAR ;
- les entreprises : Bouygues Bâtiment, Fédération Française du Bâtiment, IBTECH, Schneider Electric, SMABTP, Véolia Environnement et Verspieren ;
- les bureaux d'étude et assistance à maîtrise d'ouvrage : Bet Beslay, De Luminae, H3C Energies, Manexi et TBC.

Groupe d'utilisateurs

Il oriente, évalue et recadre le travail du groupe de recherche principal, au vu des enjeux, contraintes et attentes liés à la GPE.

ARC
Certivéa
CICF
DELPHIS
Dynacite
EFFINERGIE
Groupe SNI
Habitat 76
ICF
La Compagnie des Architectes
Ministère de l'Éducation Nationale
Région Centre
Région Ile-de-France
Ville de Nîmes
Vilogia

